

PRAYERS

Mr. Buchanan, a Member of the Queen's Privy Council, laid upon the Table,—Report dated October, 1978, on the Classification Audit in the National Capital Area and Non-national Capital Area, prepared by the Personnel Policy Branch of the Treasury Board. (English and French).—Sessional Paper No. 304-4/87.

Mr. Lalonde, seconded by Mr. MacEachen, by leave of the House, introduced Bill C-33, An Act to authorize the granting of an immediate annuity to the Honourable Mr. Justice Donald Raymond Morand, which was read the first time and ordered to be printed and ordered for a second reading at the next sitting of the House.

The text of the Message and Recommendation of the Governor General pursuant to Standing Order 62(2) in relation to the foregoing Bill is as follows:

His Excellency the Governor General recommends to the House of Commons the appropriation of public revenue under the circumstances, in the manner and for the purposes set out in a measure entitled "An Act to authorize the granting of an immediate annuity to the Honourable Mr. Justice Donald Raymond Morand".

The Order being read for the consideration of the report stage of Bill C-14, An Act to amend the Unemployment Insurance Act, 1971, as reported (with amendments) from the Standing Committee on Labour, Manpower and Immigration;

Mr. Rodriguez for Mr. Leggatt, seconded by Mr. Knowles (Winnipeg North Centre), moved motion numbered 1,—That Bill C-14, An Act to amend the Unemployment Insurance Act, 1971, be amended by deleting Clause 1.

And debate arising thereon;

[At 5.00 o'clock p.m., Private Members' Business was called pursuant to Standing Order 15(4)]

(*Notices of Motions*)

Mr. Gillies, seconded by Mr. McGrath, moved,—That, in the opinion of this House, the government should consider the advisability of introducing legislation to limit the total compensation payable to (a) a public servant (b) an officer or employee of a Crown corporation (c) an agency coming under the jurisdiction of the government, to an amount no greater than the maximum salary and allowance paid to the elected representative who receives the highest salary and allowance under the terms of the Senate and House of Commons Act.—(*Notice of Motion No. 2*).

And debate arising thereon;

The hour for Private Members' Business expired.

PRIÈRE

M. Buchanan, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau de la Chambre,—Rapport sur la vérification de la classification effectuée dans la région de la Capitale nationale et dans le reste du Canada préparé par la Direction de la politique du personnel, en date du mois d'octobre 1978. (Textes français et anglais).—Document parlementaire n° 304-4/87.

M. Lalonde, appuyé par M. MacEachen, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-33, Loi autorisant à accorder une pension à jouissance immédiate à Monsieur le juge Donald Raymond Morand, qui est la une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité, se lit ainsi:

Son Excellence le gouverneur général recommande à la Chambre des communes l'affectation de deniers publics dans les circonstances, de la manière et aux fins prévues dans une mesure intitulée «Loi autorisant à accorder une pension à jouissance immédiate à Monsieur le juge Donald Raymond Morand».

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étude à l'étape du rapport du Bill C-14, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, rapporté avec des amendements par le Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Rodriguez, au nom de M. Leggatt, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose la motion numéro 1,—Qu'on modifie le Bill C-14, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, en supprimant l'article 1.

Il s'élève un débat;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(*Avis de motions*)

M. Gillies, appuyé par M. McGrath, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de déposer un projet de loi visant à limiter le total de toute compensation versée à: a) un fonctionnaire, b) un agent ou employé d'une société de la Couronne, c) un organisme qui relève du gouvernement, à un montant n'excédant pas le traitement et les allocations maximaux que touche un représentant élu rémunéré à la plus haute échelle de traitement et d'allocation conformément aux dispositions de la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes.—(*Avis de motion n° 2*).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.